

## DECLARATION DES PERFORMANCES

Selon l'annexe III du Règlement (UE) N° 305/2011  
(Règlement Produits Construction)

**N° : DoP-DE-tec Superflex D 2**

1. *Code d'identification unique:*  
**weber.tec Superflex D 2**  
CM P selon NF EN 14891
2. *Numéro permettant l'identification du produit de construction conformément à l'article 11 (4):*  
Batch / site de production / date de production / numéro de série imprimé sur l'emballage ou les documents d'accompagnement.
3. *Usage prévu du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:*  
Produit d'imperméabilisation appliqué en phase liquide, à base de couches de mortiers de ciment modifiés par des polymères, pour toutes installations extérieures et de piscines, sous un carrelage céramique, résistant à l'eau chlorée.
4. *Nom, raison sociale et adresse de contact du fabricant tel que requis en vertu de l'article 11 (5):*  
Saint-Gobain Weber GmbH  
Schanzenstr. 84  
D-40549 Düsseldorf  
[www.sg-weber.de](http://www.sg-weber.de)
5. *Nom et adresse de contact du mandataire selon l'Article 12 (2):*  
Non applicable
6. *Système d'Evaluation et de Vérification de la Constance des Performances selon l'annexe V:*  
AVCP Système 3
7. *Cas des produits couverts par la norme harmonisée:*  
Le laboratoire notifié n° 0761 Materialprüfanstalt (MPA), a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de types selon le système 3 et a délivré le rapport d'essais n°5360/705/13-2.
8. *Déclaration des Performances pour laquelle une Evaluation Technique Européenne a été délivrée:*  
non applicable

9. Performances déclarées:

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification technique harmonisée
Adhérence initiale en traction	$\geq 0,5 \text{ N/mm}^2$	NF EN 14891:2012-07
Imperméabilisation	Aucun passage d'eau	
Aptitude au pontage de fissure	$\geq 0,75 \text{ mm}$	
Adhérence en traction après vieillissement à	$\geq 0,5 \text{ N/mm}^2$	
Adhérence en traction après action de l'eau	$\geq 0,5 \text{ N/mm}^2$	
Adhérence en traction après contact avec de l'eau de chaux	$\geq 0,5 \text{ N/mm}^2$	
Adhérence en traction après cycles de gel/dégel	$\geq 0,5 \text{ N/mm}^2$	
Substances dangereuses	Voir FDS	

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signer pour et au nom du fabricant par :

Bruno Reisch, Direktor Technik

Düsseldorf, June 5, 2014  
(Place and date of issue)

per Reisch  
(Signature)